

## Partie 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET EVOLUTION

L'article R.122-5 du code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit comporter notamment « *Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles* ».

Ce chapitre présente l'état initial de l'environnement pour la zone susceptible d'être affectée par le projet d'interconnexion France – Espagne par le golfe de Gascogne à échéance des SCOT\* opposables sur le territoire, c'est-à-dire les années 2030.

Pour répondre aux exigences réglementaires, la démarche suivante sera mise en œuvre :

- Description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, c'est-à-dire ceux susceptibles d'être affectés par la réalisation du projet ;
- Description de l'évolution de ces aspects pertinents de l'environnement, en cas de réalisation du projet ;
- Description de l'évolution de ces aspects pertinents de l'environnement en l'absence de réalisation du projet.

Pour décrire les évolutions en cas de réalisation du projet et en l'absence de réalisation du projet, seront prises en compte :

- Les objectifs des SCOT\* et autres documents de planification ainsi que les orientations des PLU\*, ainsi que leurs incidences sur les différents aspects pertinents de l'environnement ;
- Les évolutions prévisibles des principales activités humaines (agriculture et sylviculture) ;
- Les dynamiques naturelles (évolution du trait de côte, de la végétation...).

Pour analyser ces aspects de l'environnement et leurs évolutions prévisibles, on distinguera différentes entités géographiques homogènes tant pour la partie terrestre du projet que pour sa partie marine.

Du fait de la nature du projet, ce sont essentiellement les effets directs sur l'environnement qui pourront perdurer dans le temps. En effet le projet dans son ensemble, et encore plus les liaisons souterraines et sous-marines n'auront aucun effet induit sur les sites traversés en ce sens qu'elles n'auront aucune incidence significative sur les dynamiques qui régissent l'évolution de ces territoires, qu'elles soient naturelles ou liées aux activités humaines.

Au niveau global, la réalisation du projet permet des économies de combustibles et une réduction des rejets de CO<sub>2</sub>. En effet, en moyenne sur les 3 scénarios d'évolution de la production et la consommation d'électricité à 2030, ce sont de l'ordre de 240 M€ par an d'économie de combustibles que permet le projet, une intégration de 3 263 GWh par an d'énergies renouvelables supplémentaires et une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 1 864 ktonnes par an.

Si le projet ne se réalise pas, ces économies de combustibles et ces réductions de rejets de CO<sub>2</sub> ne se produiront pas.

SOMMAIRE

**Partie 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET EVOLUTION 1**

**Sommaire.....3**

**2.1 Le site de la station de conversion ..... 5**

2.1.1 Etat initial de l'environnement .....5

2.1.2 Evolution en cas de réalisation du projet .....6

2.1.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet .....7

**2.2 La rive droite de la Dordogne ..... 7**

2.2.1 Etat initial de l'environnement .....7

2.2.1.1 Les vallées des affluents du Moron .....7

2.2.1.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce .....8

2.2.1.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne .....8

2.2.2 Evolution en cas de réalisation du projet .....8

2.2.2.1 Les vallées des affluents du Moron .....8

2.2.2.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce .....9

2.2.2.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne .....9

2.2.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet ..... 10

2.2.3.1 Les vallées des affluents du Moron ..... 10

2.2.3.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce ..... 10

2.2.3.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne ..... 10

**2.3 La Dordogne, la presqu'île d'Ambès et la Garonne ..... 10**

2.3.1 Etat initial de l'environnement ..... 10

2.3.2 Evolution en cas de réalisation du projet ..... 11

2.3.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet ..... 11

**2.4 La rive gauche de la Garonne ..... 12**

2.4.1 Etat initial de l'environnement ..... 12

2.4.1.1 La plaine alluviale de la Garonne ..... 12

2.4.1.2 Le coteau de graves ..... 12

2.4.1.3 La chânaie sessiliflore ..... 13

2.4.2 Evolution en cas de réalisation du projet ..... 13

2.4.2.1 La plaine alluviale de la Garonne ..... 13

2.4.2.2 Le coteau de graves ..... 13

2.4.2.3 La chânaie sessiliflore ..... 14

2.4.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet ..... 14

2.4.3.1 La plaine alluviale de la Garonne ..... 14

2.4.3.2 Le coteau de graves ..... 14

2.4.3.3 La chânaie sessiliflore ..... 15

**2.5 Le plateau landais (landes du Médoc) ..... 15**

2.5.1 Etat initial de l'environnement ..... 15

2.5.2 Evolution en cas de réalisation du projet ..... 15

2.5.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet.....	16
<b>2.6 La zone littorale girondine .....</b>	<b>17</b>
2.6.1 Etat initial de l'environnement .....	17
2.6.2 Evolution en cas de réalisation du projet .....	18
2.6.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet.....	18
<b>2.7 Le contournement terrestre du canyon de Capbreton.....</b>	<b>18</b>
2.7.1 Etat initial de l'environnement .....	18
2.7.2 Evolution en cas de réalisation du projet .....	19
2.7.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet.....	19
<b>2.8 Le domaine maritime.....</b>	<b>20</b>
2.8.1 Etat initial de l'environnement .....	20
2.8.1.1 Conditions physiques.....	20
2.8.1.2 Environnement naturel .....	21
2.8.1.3 Milieu humain .....	23
2.8.2 Evolution en cas de réalisation du projet .....	25
2.8.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet.....	25

## 2.1 LE SITE DE LA STATION DE CONVERSION

### 2.1.1 Etat initial de l'environnement

Actuellement, le site de la station de conversion, sur le territoire de la commune de Cubnezais, est occupé par des prairies de fauche en cours d'enfrichement avec un développement d'arbres qui peuvent localement former des bosquets dominés par le chêne sessile et le pin. On note la présence de landes humides à molinie par tâches, dans les zones basses où la nappe est plus proche de la surface. Quelques espèces protégées (lotier hérissé, tarier pâtre, faucon crécerelle...) ou à valeur patrimoniale (orchis élevé, criquet des ajoncs, criquet des larris, sympétrum méridional...) sont présentes en raison de la présence de zones de prairie ou de lande sur le site.



*Les abords du poste de Cubnezais s'enfrichent*

A l'Est du site, le poste existant de Cubnezais occupe une superficie d'une vingtaine d'ha en bordure de la RD115. Plusieurs couloirs de lignes électriques partent du poste en direction de l'ouest, du sud-ouest, de l'est et du nord-est. Sous les 2 derniers de ces couloirs la végétation arborescente est quasiment absente. C'est dans cette zone déboisée, au-delà de la RD115 que se développe le parcours sportif des Dougnes. Le couloir qui part en direction du sud-ouest traverse un vaste massif boisé (espace boisé classé au PLU) où domine le chêne sessile avec localement des plantations de pin.

L'habitat est présent aux abords du site, notamment au nord du poste électrique de Cubnezais (« cité RTE »), à l'est (les landes, la Grand Font), au nord (les Trois Maines, Manon...), à l'ouest (les Grandes Landes) et au sud (Perrot-Bichon).

Le site de la station de conversion est traversé par d'anciens fossés de drainage creusés il y a une dizaine d'année en vue d'une mise en valeur agricole des terrains. Ces fossés rejoignent le bois au sud du poste électrique où les eaux s'infiltrent et, en cas de saturation des sols, rejoignent un cours d'eau temporaire, affluent du ruisseau de Saint-Martial. Les eaux de ruissellement de la plateforme du poste électrique de Cubnezais sont évacuées selon le même principe.

Le paysage est agricole, mais le poste électrique de Cubnezais et les lignes électriques sont très présents dans le paysage.

### 2.1.2 Evolution en cas de réalisation du projet

La réalisation de la station de conversion va renforcer la présence des équipements électriques dans le site. Les 2 bâtiments d'une vingtaine de mètres de haut et d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> et les équipements qui les accompagnent sur une superficie totale de l'ordre de 5 ha vont modifier le paysage, mais dans un périmètre somme tout restreint. En effet, la topographie en creux du site (vallée du ruisseau de Saint-Martial) et la présence de nombreuses masses végétales limiteront les vues vers ces équipements. C'est essentiellement depuis des points de vue proches et dominants que des visions dégagées seront possibles, même si le développement des aménagements paysagers réalisés dans le cadre du projet va progressivement bloquer la plupart des vues (par exemple depuis la « cité RTE », depuis Manon...).

A l'est du poste de Cubnezais, les milieux naturels vont être détruits sur environ 5 ha (hors zone de travaux et accès qui seront remis en état) remplacés par la station de conversion. Les fossés situés dans l'emprise du projet seront supprimés et les eaux provenant de l'amont seront collectées par un fossé entourant le site avant de rejoindre le bois au sud du poste électrique. Ces eaux rejoindront le même secteur que dans la situation actuelle, mais leur trajet ne sera pas identique. Les eaux de ruissellement de la plateforme de la station de conversion seront traitées dans un bassin de décantation/déshuilage avant de rejoindre le même secteur. Comme dans la situation actuelle, en cas de saturation des sols, les eaux rejoindront l'affluent temporaire du ruisseau de Saint-Martial.

En cas d'incident dans la station de conversion, et notamment de l'incendie d'un transformateur, les huiles et produits d'aspersion seront collectés et évacués vers une fosse déportée, évitant tout risque de pollution du milieu naturel.

Pour entretenir les espaces non construits du site, la politique zéro phyto de RTE sera mise en œuvre, ce qui, là encore, évite tout risque de pollution des eaux et des milieux naturels

Pour ce qui concerne les eaux, il n'y aura donc pas d'évolution significative par rapport à la situation actuelle.

Les espaces naturels restant autour du projet, au sud de Manon et à l'est des Grandes Landes seront gérés dans l'objectif d'intégrer les équipements dans le paysage tout en valorisant leurs potentialités écologiques en tant que zones humides et habitats d'espèces protégées (lotier hérissé, tarier pâtre, faucon crécerelle...) ou à valeur patrimoniale, et notamment des espèces présentes actuellement. Cette évolution est conforme aux objectifs du PLU qui veut préserver la trame bocagère au sud de Manon.

La réalisation du projet n'aura pas d'incidence notable sur les perspectives de développement de l'urbanisation : aux abords du site, le PLU autorise la construction de quelques parcelles au niveau du hameau de Manon. La réalisation du projet n'aura pas d'incidence sur cet aspect.

Le bruit de la station de conversion sera perceptible. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour ne pas augmenter les niveaux de bruit au niveau des habitations.

### 2.1.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence de réalisation du projet, le site de la station de conversion et ses abords continueront d'évoluer naturellement. A échéance d'une quinzaine d'année, la végétation arborée (chêne sessile et pin) aura colonisé l'ensemble de la zone situé à l'est du poste existant et au sud de Manon. Seules des tranchées déboisées sous les couloirs des lignes maintiendront quelques zones de végétation arbustive ou herbacée. Cette évolution de la végétation s'accompagnera d'une évolution de la flore et de la faune. Les espèces protégées (lotier hérissé, tarier pâtre, faucon crécerelle...) et à valeur patrimoniale (orchis élevé, criquet des ajoncs, criquet des larris, sympétrum méridional...) présentes dans les zones ouvertes du site disparaîtront progressivement pour laisser place à une faune forestière plus commune.

En termes d'urbanisme, et au vu des orientations du PLU, peu d'évolution sont attendues dans le secteur de la station de conversion. En effet, le PLU a pour objectifs de préserver :

- La grande zone boisée au sud du poste électrique et de la station de conversion de Cubnezais ;
- La trame verte et bocagère entre le poste électrique et le hameau de Manon.

De ce fait la seule évolution envisageable est la construction de quelques habitations dans le hameau de Manon.

L'environnement sonore du site évoluera peu par rapport à la situation actuelle.

## 2.2 LA RIVE DROITE DE LA DORDOGNE

Ce secteur recouvre 3 sous-unités distinctes :

- Les vallées des affluents du Moron (ruisseau de Saint-Martial, le Riou Long et le ruisseau de Cablanc) ;
- Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce ;
- La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne.

### 2.2.1 Etat initial de l'environnement

#### 2.2.1.1 Les vallées des affluents du Moron

Ce secteur s'étend, pour ce qui concerne la zone étudiée, du poste de Cubnezais au nord du château de l'Hurbe.

L'occupation du sol comprend des bois étendus, notamment sur les versants des vallées comme celle du ruisseau de Saint-Martial et des zones de prairies avec localement quelques rares cultures. Localement quelques parcelles de vignes sont présentes.

Le réseau hydrographique est relativement dense et draine ce secteur. L'habitat est présent sous forme de petits hameaux implantés sur les zones plus hautes entre les vallées. Il se densifie en bordure de la RD137.

Dans tout ce secteur la topographie et les boisements cloisonnent les vues.

### 2.2.1.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce

Ce coteau calcaire s'étend du sud du ruisseau de Cablanc (commune de Saint-Laurent-d'Arce) au château Grissac (commune de Prignac-et-Marcamps). C'est une zone qui est densément occupé avec d'une part un habitat nombreux et en développement et, d'autre part, des parcelles de vignes qui occupent l'essentiel des terrains non bâtis. Ces derniers correspondent souvent à des secteurs de carrières souterraines.

Les espaces naturels sont donc peu nombreux mais ils offrent souvent des habitats originaux avec des espèces patrimoniales. C'est notamment le cas au niveau des anciennes carrières de Saint-Laurent-d'Arce. Les plans d'eau de ces anciennes carrières abritent une base de loisirs.

Dans tout ce secteur calcaire, aucun écoulement superficiel n'est présent.

### 2.2.1.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne

La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne est, au niveau du tracé, largement occupée par des prairies pâturées et surtout des parcelles labourées vouées aux grandes cultures. Les berges de la Dordogne sont colonisées par un étroit rideau d'arbres qui abrite des espèces végétales et animales patrimoniales. On retrouve de telles espèces dans le réseau hydrographique qui draine la plaine.

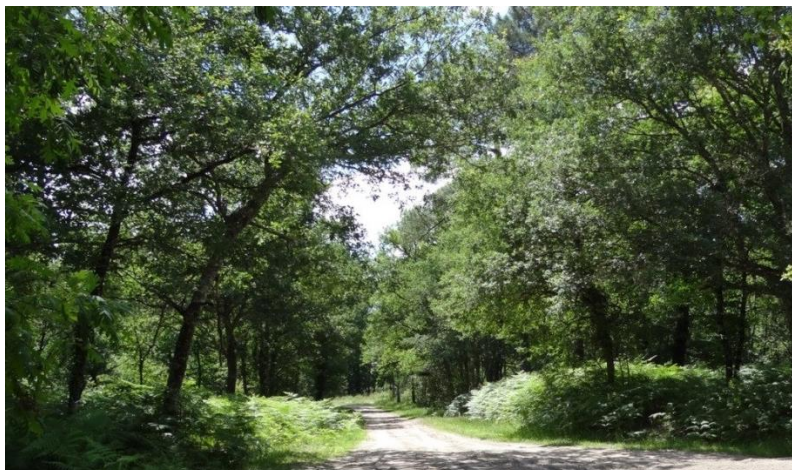
Dans toute cette plaine l'habitat est quasiment absent en raison du risque d'inondation.

## 2.2.2 Evolution en cas de réalisation du projet

### 2.2.2.1 Les vallées des affluents du Moron

La réalisation des liaisons souterraines n'amènera que très peu de modification sur ce territoire. Les principales évolutions concernent la réfection de quelques tronçons de pistes qui seront légèrement élargies et reprises. Ceci concerne principalement le départ de la station de conversion sous le couloir de ligne (commune de Cubnezais), la traversée du bois de Jadot (commune de Saint-Laurent-d'Arce), le chemin au nord du Pont des Rivières et le chemin partant de la RD737 vers le château de l'Hurbe (commune de Saint-Laurent-d'Arce).





*La piste en forêt au départ du poste électrique de Cubnezais*

Le ruisseau de Saint-Martial est franchi en ensouillage par les liaisons souterraines, en bordure de la route, dans une zone où il est bordé d'une végétation arbustive sans grands arbres. Une fois les travaux réalisés (en période d'assec du cours d'eau), la végétation arbustive pourra rapidement recoloniser les berges et restituer au cours d'eau sa physionomie initiale. Le passage du projet n'empêchera pas la réalisation du projet d'aménagement du ruisseau de Saint-Martial qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU de la commune de Peujard.

Dans ce même secteur, un giratoire pourrait être aménagé au carrefour des RD137 et 737. Il n'aura aucune interférence avec le projet qui s'inscrit ici en sous-œuvre\* sous le Riou Long, la RD137 et le site Natura 2000\* de la vallée du Moron.

### 2.2.2.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce

Dans ce secteur, le tracé des liaisons souterraines empruntant essentiellement des routes ou des pistes, les modifications induites sur l'environnement sont très limitées. Elles concernent principalement :

- Une zone boisée au sud du château de l'Hurbe (commune de Saint-Laurent-d'Arce) qui doit être traversée par le tracé des liaisons souterraines. Il en résultera la coupe de quelques arbres et d'arbustes du sous-bois sur une largeur d'une dizaine de mètres ;
- La piste entre Maillot et la RD669 qui sera renforcée et stabilisée du fait du passage des liaisons souterraines.

Le passage des liaisons souterraines au pied du talus sud de la RD669 ne laissera aucune trace. En effet, la végétation herbacée recolonisera rapidement les terrains remis en place au droit des liaisons souterraines.

### 2.2.2.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne

Le tracé des liaisons souterraines suit le réseau routier puis traverse les terres agricoles pour rejoindre la zone de départ du passage en sous-œuvre\* sous la Dordogne. Une fois les travaux réalisés et les terrains restitués dans leur état initial, il ne reste donc plus de marque du

passage des liaisons souterraines. En particulier, les terres agricoles et les zones humides retrouveront rapidement leurs caractéristiques initiales.

## 2.2.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

### 2.2.3.1 Les vallées des affluents du Moron

La forêt traversée au départ du poste électrique de Cubnezais est un espace boisé classé au PLU. Il n'y aura donc pas d'évolution sensible de cette zone boisée déjà bien développée.

Dans tout ce secteur, les terrains sont classés en zone agricole ou naturelle au PLU avec des zones d'habitat existant, sans possibilités de création de nouvelles habitations. L'habitat évoluera donc peu (extension possible de quelques constructions existantes dans les limites autorisées par les PLU). Les principales modifications seront liées aux évolutions des activités agricoles avec la possibilité d'une certaine déprise.

Enfin, à cette échéance, le projet de calibrage à 9 m du ruisseau de Saint-Martial et de création d'une bande végétalisée de 15 m de large qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU de Peujard sera probablement réalisé.

### 2.2.3.2 Le coteau calcaire de Saint-Laurent-d'Arce

Les principales évolutions peuvent ici concerner :

- La poursuite de l'aménagement de la base de loisirs au niveau des anciennes carrières de Saint-Laurent-d'Arce ;
- Le développement de l'urbanisation, principalement au niveau des zones UB au sud de Maillot (commune de Prignac-et-Marcamps).

### 2.2.3.3 La plaine alluviale en rive droite de la Dordogne

Ce secteur de plaine alluviale est peu susceptible d'évolution. Toutes ces terres sont classées en zones agricoles au PLU et du fait de leur valeur agronomique continueront à être exploitées pour les grandes cultures.

## 2.3 LA DORDOGNE, LA PRESQU'ILE D'AMBES ET LA GARONNE

### 2.3.1 Etat initial de l'environnement

Les berges de la Garonne et de la Dordogne sont bordées par une étroite bande de végétation qui est pour partie soumise aux eaux saumâtres des marées. De nombreuses espèces végétales, mais aussi animales, sont présentes dont certaines ont une forte valeur patrimoniale.

Les deux cours d'eau, mais principalement la Garonne, servent de voies navigables. Plusieurs espèces de poissons migrateurs amphihalins\*, dont le rare esturgeon européen, remontent vers les parties plus amont des cours d'eau.

La presqu'île d'Ambès est une zone alluviale où l'habitat se développe sur les berges de la Dordogne et au niveau du bourg d'Ambès. Sur les berges de la Garonne, l'occupation des sols est tournée vers les activités industrielles. Ces dernières sont desservies par la RD113 qui est une route départementale au gabarit important.

De nombreuses zones humides sont présentes, occupées par des cultures, des prairies plus ou moins enfrichées et des zones de marais.

### 2.3.2 Evolution en cas de réalisation du projet

La réalisation du projet n'aura aucune incidence sur la Dordogne, la Garonne et leurs berges du fait du passage en sous-œuvre\*. Aucune évolution liée au projet n'est donc à attendre sur ces composantes du site.

Pour ce qui concerne la presqu'île d'Ambès, il faut distinguer 2 secteurs :

- Le premier, de la sortie du passage en sous-œuvre\* de la Dordogne jusqu'à la RD113 traverse essentiellement des parcelles agricoles. Il s'agit pour l'essentiel de terres labourées au sein desquelles le passage du projet n'aura pas d'incidence perceptible au-delà de quelques années. En effet, après la remise en place des horizons\* pédologiques, la remise en culture effacera rapidement les traces du passage du projet. Sur le reste de cette zone, le tracé traverse des prairies de fauche enfrichées et des pâtures. Là encore, après remise en place des sols la végétation en place recolonisera les terres remaniées pour mettre en place les liaisons et le site retrouvera son état initial. Les jalles traversées en ensouillage retrouveront également leurs configurations initiales, le projet n'ayant que des incidences très localisées et non pérennes sur ces fossés régulièrement entretenus. La seule marque perceptible du passage du projet sera la coupe sur une dizaine de mètres de largeur de 6 haies. La végétation arbustive qui poussera sur ces zones atténuera cet effet ;
- Le second correspond au passage des liaisons souterraines dans le bas-côté de la RD113. La cicatrisation rapide de ces milieux artificialisés permettra d'effacer rapidement toute trace du passage du projet.

### 2.3.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence de réalisation du projet, les évolutions de l'environnement seront limitées :

- Les parcelles de prairies qui s'enfrichent devraient continuer leur évolution avec probablement l'apparition progressive d'arbres. Il en résultera une banalisation des communautés animales et végétales, et la régression de l'habitat des espèces à fortes valeurs patrimoniales qui y sont présentes. Ces parcelles sont classées en zone Ab c'est-à-dire en zone agricole réservoir de biodiversité. Elles ne sont donc pas susceptibles d'être urbanisées ;

- Les bas-côtés de la RD113 ne devraient pas évoluer. L'occupation des sols aux abords de la route pourra localement évoluer, mais le PLU montre que ces évolutions resteront très limitées : l'extension de la carrière d'Ambès aura peu ou pas d'incidences sensibles sur la zone concernée par les liaisons souterraines. Les principales évolutions seront liées aux dynamiques naturelles qui conduisent actuellement à l'enfrichement de certaines zones traversées par la RD113, notamment le secteur des Religieuses.

## 2.4 LA RIVE GAUCHE DE LA GARONNE

Ce secteur s'étend des parcelles cultivées en arrière des berges de la Garonne où arrivent le franchissement en sous-œuvre\* du fleuve jusqu'au lieu-dit la Grande Pièce (commune de Macau) où commence la zone des sables des Landes et de la pinède plantée.

Ce secteur s'organise en 3 sous-secteurs :

- La plaine alluviale de la Garonne qui est occupée par des cultures et des prairies naturelles au sein d'un système bocager ;
- La zone des graves qui supportent le vignoble et les villages ou hameaux ;
- La chênaie sessiliflore qui borde à l'ouest tout ce secteur et assure la transition avec la pinède plantée.

### 2.4.1 Etat initial de l'environnement

#### 2.4.1.1 La plaine alluviale de la Garonne

La plaine alluviale de la Garonne s'étend ici sur environ 2 km entre la berge du fleuve et la RD210. Elle est occupée principalement par des parcelles agricoles vouées aux grandes cultures avec quelques pâturages humides à l'est de la RD209 et par des prairies pâturées humides dans un système bocager à l'ouest de celle-ci.

Une bonne partie de ce secteur est en zone inondable au Plan de Prévention des Risques et donc inconstructible. De ce fait dans tout ce secteur l'habitat est peu nombreux. Il s'agit d'un habitat ancien qui se concentre sur les berges de la Garonne et en bordure de la RD209.

Les pâturages humides abritent plusieurs espèces végétales et animales à valeur patrimoniale. Cette zone est drainée par des fossés qui rejoignent la Maqueline, cours d'eau classé pour la continuité écologique.

#### 2.4.1.2 Le coteau de graves

A l'est de la RD210 commence la zone des graves qui permet le développement du vignoble renommé du Médoc et qui supporte aussi l'habitat, ainsi à l'abri des inondations de la Garonne. Elle est ici traversée sur un linéaire d'environ 2,5 km.

C'est ainsi que le tracé passe au sud du village de Macau et à proximité de quelques zones habitées (lotissement au sud de Macau, Guitot). Mais dans la zone concernée, l'essentiel du territoire est voué à la culture de la vigne.

Il faut également noter la présence du captage du forage Lafond à Macau qui capte les eaux à 252 m de profondeur.

A l'est de Guitot (commune de Macau), on note la présence de plans d'eau liés à d'ancienne extraction de matériaux.

Aucun enjeu écologique n'a été identifié dans cette zone.

### 2.4.1.3 La chênaie sessiliflore

Entre le vignoble et la pinède plantée, la chênaie sessiliflore forme une ceinture de boisements de feuillus. Dans toute la zone traversée l'habitat est absent et la chênaie occupe l'essentiel du territoire avec quelques plantations de pin et de rares parcelles de vigne.

Les vieux arbres présents dans ces boisements sont susceptibles d'abriter des gîtes à chiroptères. On note également la présence d'espèces végétales et animales à valeur patrimoniale dans ces forêts.

## 2.4.2 Evolution en cas de réalisation du projet

### 2.4.2.1 La plaine alluviale de la Garonne

Dans ce secteur, le chantier du passage en sous-œuvre\* de la Garonne et des liaisons souterraines laissera peu de traces dans les terres labourables à l'est de la RD209. La remise en place des sols en respectant les horizons\* pédologiques et leur remise en culture supprimeront toutes marques du passage du projet.

Dans les zones de prairies le tracé traverse 3 haies bocagères qui seront défrichées sur une largeur d'une dizaine de mètres. La repousse au droit des liaisons souterraines d'une végétation arbustive rétablira une certaine continuité des haies qui atténuera les effets sur la faune et le paysage.

### 2.4.2.2 Le coteau de graves

Dans tout ce secteur le tracé suit le réseau viaire\* : chemin de Laddie jusqu'à la RD210, puis chemin de Cantemerle et enfin chemin de la Sauve jusqu'au hameau de Guitot. Le tracé suit ensuite une piste forestière pour rejoindre l'est du lieu-dit la Jocotte.

Les liaisons souterraines seront mises en place sous les routes ou sous les tournières de vigne. Elles n'amèneront donc aucune évolution de l'environnement.

### 2.4.2.3 La chênaie sessiliflore

Dans cette zone (lieu-dit la Jocotte à Macau) la réalisation du projet nécessitera l'élargissement de la piste forestière dont la largeur est insuffisante pour permettre le passage des liaisons souterraines et la réalisation du chantier. Cette piste élargie sur environ 720 m pourra ensuite être utilisée pour la Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Une fois le projet réalisé, la piste aura une largeur d'une dizaine de mètres et sera stabilisée. Localement l'ambiance du paysage sera modifiée.

La coupe possible de moins de 10 arbres gîtes en bordure de la piste existante n'aura pas d'incidence sur les populations de chiroptères, compte tenu des dispositions mises en œuvre lors de leur coupe.

Enfin les habitats des espèces animales et végétales patrimoniales ne sont pas concernés.

## 2.4.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

### 2.4.3.1 La plaine alluviale de la Garonne

En l'absence de réalisation du projet, les évolutions attendues sont limitées :

- Les terres labourables à l'est de la RD209 qui ont une forte valeur agronomique continueront à être exploitées pour les grandes cultures ;
- Les prairies bocagères entre la RD209 et RD210 devraient également rester dans leur état actuel dans la mesure où il est peu probable que ces secteurs à forte valeur écologique et inscrits au sein d'une ZNIEFF\* de type I soient mis en culture ;
- Un développement de l'urbanisation n'est pas envisageable au regard des prescriptions du plan de Prévention des risques d'Inondation pour la commune de Macau.

La principale évolution que l'on peut envisager concerne le réseau routier. En effet, le PLU de Macau figure des emplacements réservés pour l'élargissement des RD209 et 201 ainsi que du chemin de Laddie.

### 2.4.3.2 Le coteau de graves

Le secteur traversé par les liaisons souterraines est classé en zone agricole avec quelques petites zones naturelles au PLU de Macau. Il n'y aura donc pas de développement de l'urbanisation dans ce secteur. La seule évolution prévue par le PLU de Macau est l'élargissement des chemins de Laddie et de Cantemerle.

Compte-tenu des enjeux liés au vignoble, on ne peut pas envisager d'autres évolutions dans cette zone.

### 2.4.3.3 La chênaie sessiliflore

En l'absence de réalisation du projet, peu d'évolution sont ici à attendre. Tout au plus peut-on noter que le processus de fermeture progressive de la piste forestière devrait se poursuivre.

## 2.5 LE PLATEAU LANDAIS (LANDES DU MEDOC)

### 2.5.1 Etat initial de l'environnement

Entre le lieu-dit la Grande Pièce à Macau et le canal des Etangs, s'étend la vaste zone de pinède plantée sur le plateau sableux landais. Cette pinède est exploitée et donc le paysage évolue régulièrement au gré des coupes forestières et des replantations.

D'une manière générale ce secteur est humide, avec la présence d'une nappe subaffleurante pendant de nombreux mois. Après les coupes forestières, une lande à molinie bleue se développe. C'est un habitat favorable à plusieurs espèces végétales et animales patrimoniales qui, au gré des coupes forestières, trouvent des habitats propices dans les landes ou les terrains remaniés.

Ce plateau est drainé par un réseau hydrographique constitué de fossés et de crastes\* et qui rejoint pour une petite partie la Garonne et pour l'essentiel le canal des Etangs qui se déverse ensuite dans le bassin d'Arcachon. Ce réseau hydrographique est l'habitat d'espèces rares comme le vison d'Europe et la loutre.

Toute cette zone est soumise au risque de feu de forêt et de nombreux équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sont présents : pistes, citernes, points d'eau...

L'habitat est groupé dans quelques bourg (Salaunes, Saumos...) et hameaux (la Rue, le Grand Bos...). Il est globalement peu présent. Quelques activités sont à noter, notamment en bordure de la RD1 dans la zone industrielle d'Arsac, ainsi que plusieurs parcs photovoltaïques.

### 2.5.2 Evolution en cas de réalisation du projet

Dans tout ce secteur, le tracé suit essentiellement des pistes Défense de la Forêt Contre l'Incendie. Une fois les travaux terminés, les pistes seront remises en état. Les seules évolutions induites par le projet sur l'environnement sont donc liées :

- À la réouverture de tronçons de pistes cadastrées qui ont été abandonnées et colonisées par la forêt. Cette configuration concerne :
  - Un linéaire de 220 m dans une plantation de pin au lieu-dit la « Grande Pièce » à Macau ;
  - Un tronçon de piste de 130 m sera ouvert dans une plantation de pin, au niveau de Jouet (commune d'Arsac), pour éviter l'angle entre l'avenue de Soubeyran et l'allée de Ségur ;
- Au passage du tracé en lisière de la pinède plantée, sur un linéaire de 600 m, en bordure de la RD5E4 (commune de Saumos) ;

- À l'élargissement d'un chemin sur un linéaire d'environ 230 m dans une zone boisée (chênaie sessiliflore) à l'est du Pont du Hourbiel.

Il en résulte des déboisements sur plus de 1,1 km de pistes forestières soit une emprise d'un peu plus de 1 ha. Réparties sur un linéaire de plus de 45 km de pistes, ces coupes n'amèneront pas d'évolution significative de l'environnement tant au point de vue du milieu naturel que du paysage. D'ailleurs, tout ce tronçon du projet traverse des pinèdes qui sont régulièrement exploitées et replantées, sur des surfaces d'une toute autre importance.

- À la stabilisation de tronçons de pistes aujourd'hui constituées par du sable (provenant du curage des fossés) et plus ou moins végétalisées. Les tronçons de pistes concernés sont les suivants :
  - Un linéaire d'environ 500 m au lieu-dit la Lande (commune du Pian Médoc) ; une piste enherbée et humide doit être reprise ;
  - Le chemin suivi par les liaisons souterraines à l'est de la RD1, dans les landes d'Arsac qui est enherbé et devra être repris sur une longueur d'environ 880 m ;
  - Le passage dans la servitude de la ligne HTB au lieu-dit l'Esquirot (commune de Lacanau). Le tracé a une emprise sur l'habitat humide qui se développe dans la zone déboisée sous la ligne électrique sur un linéaire de 510 m.

Ainsi, environ 1,9 km des pistes enherbées seront reprises et stabilisées ce qui entraînera la destruction d'environ 4,25 ha de zones humides sur les 45 km de tracé sur le plateau landais.

Dans ce secteur, c'est donc un total d'environ 6,25 ha de zones humides qui seront détruites et feront l'objet d'une compensation avec un facteur de 1,5. Il faut toutefois noter qu'en égard au caractère humide de l'essentiel de la pinède, cet impact reste faible.

Sur le plan écologique, les incidences restent faibles car de nombreuses mesures d'évitement ont été mises en œuvre. Ils résultent principalement de la destruction :

- De petites stations de romulée bulbocode (espèce protégée), les stations les plus importantes étant préservées ;
- De prairies et de landes à molinie sur environ 3 300 m<sup>2</sup> qui colonisent des tronçons de pistes DFCI.

Les mesures compensatoires prévues permettront de compenser cet impact, et même, d'obtenir à terme un gain écologique.

### 2.5.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence du projet, et en dehors de phénomènes non prévisibles comme un feu de forêt ou une tempête, les évolutions dans tout ce secteur seront principalement liées à l'exploitation forestière. On peut également noter comme facteur d'évolution possible, le développement de nouveaux parcs photovoltaïques.

Dans certains secteurs, des évolutions plus marquées sont attendues. C'est le cas des abords de la RD1 au niveau de la zone industrielle d'Arsac avec la réalisation de la déviation du Taillan



– Saint-Aubin – Arzac et du parc logistique d'Arzac. Il en résultera localement un fléchissement des habitats naturels et notamment des landes humides, qui sera compensé dans le cadre des mesures prévues pour ces projets.

Plus globalement, les évolutions dans ce secteur seront liées aux exploitations forestières. Au gré de ces coupes, souvent étendues, le paysage évoluera passant de zones boisées à des espaces ouverts aux vues dégagées. Ces coupes et plantations conditionnent aussi la répartition des habitats naturels et donc de la faune et de la flore.

Les coupes forestières permettent le développement de vastes étendues de prairies et de landes à molinie qui constituent l'habitat de différentes espèces, comme par exemple le fadet des laïches ou la fauvette pitchou. Le développement de la pinède après replantation conduit progressivement à la fermeture du milieu et à l'apparition d'habitats qui ne sont plus favorables à ces espèces. La répartition de ces dernières évolue donc au fil du temps en fonction des travaux forestiers. Il en est de même, à un niveau plus local, pour le rossolis à feuilles intermédiaires qui trouve souvent son habitat dans les fossés fraîchement curés qui peuvent mettre à nu des horizons\* tourbeux.

## 2.6 LA ZONE LITTORALE GIRONDINE

A l'ouest du canal des Etangs, la zone littorale comprend successivement la pinède sur dune, la dépression arrière littorale, la dune grise, la dune blanche et la plage.

### 2.6.1 Etat initial de l'environnement

La forêt sur dune est constituée de pins souvent assez âgés, qui jouent un rôle important de protection contre l'érosion. Il s'agit dans la zone étudiée de forêt domaniale, communale et, plus localement privée. Cette forêt est ici traversée par la route de la Cantine nord qui mène à une petite zone de stationnement en arrière de la dépression arrière littorale. Des parcelles de chasses privées et closes bordent une partie de la route.

La forêt n'abrite pas d'enjeux écologiques particuliers, sauf au niveau du canal des Etangs qui fait partie du site Natura 2000\* FR7200681 - Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin. Au niveau de la zone étudiée ce site est étroit et se limite au canal des Etangs et à ses abords immédiats. L'ensemble dunaire abrite des habitats et des espèces à forte valeur patrimoniale. Ce secteur appartient au site Natura 2000\* FR7200678 - Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret qui s'étend de la plage à la lisière de la forêt.

La plage est accessible par la route, mais la capacité du parking est faible, ainsi que par pistes cyclables. La baignade n'y est pas autorisée.

Les risques naturels sont bien présents, avec les risques de feux de forêts et les risques littoraux qui comprennent le recul du trait de côte et l'avancé dunaire. Les études disponibles montrent que dans ce secteur le recul du littoral reste modéré. Il est estimé à 35 m à l'horizon 2067 en prenant en compte le recul maximal qui peut intervenir à la suite d'un événement majeur ainsi que le recul lié à l'effet potentiel du changement climatique.

### 2.6.2 Evolution en cas de réalisation du projet

La principale modification induite par le projet sera la création d'une passerelle sur le canal des Etangs. Les liaisons souterraines passeront en encorbellement sur cette passerelle, qui pourrait aussi servir pour les piétons et les cycles. Elle sera positionnée à l'aval immédiat du pont du Hourbiel (commune du Porge).

Les liaisons souterraines passant sous la route pour rejoindre l'ancienne zone de stationnement en arrière du système dunaire littoral, il n'y aura pas de modification de l'environnement.

Enfin, l'installation de la zone de chantier pour le passage en sous-œuvre\* sous le système dunaire pourra nécessiter la coupe de quelques pins. Les travaux de remise en état du site seront définis en lien avec la commune du Porge, le gestionnaire du site Natura 2000\* et l'ONF. Cet aménagement permettra de restaurer ce secteur.

On peut aussi noter que le recul du trait de côte se poursuivra, mais sans être influencé par le projet car celui-ci franchit cette zone en sous-œuvre\*.

### 2.6.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence de réalisation du projet ce secteur protégé et sensible ne devrait pas connaître d'évolution car :

- La forêt poursuivra son évolution sans que l'on puisse à ce jour prévoir d'évolutions importantes ;
- La dune, protégée, conservera sa richesse écologique et son attrait paysager.

On peut juste noter que le recul du trait de côte se poursuivra.

## 2.7 LE CONTOURNEMENT TERRESTRE DU CANYON DE CAPBRETON

### 2.7.1 Etat initial de l'environnement

Entre les atterrages des Casernes (Seignosse) et de Fierbois (sud de Capbreton), le territoire est marqué par la présence du massif forestier landais, une forêt de production, entrecoupée de parcelles agricoles (maïs essentiellement). L'homogénéité de la pinède est perturbée par la présence des cours d'eau bordés de ripisylve, de zones humides, de barthes.

Le secteur est drainé par un réseau hydrographique constitué autour de 2 cours d'eau principaux, le Boudigau et le Bourret et ses nombreux affluents (canal de Monbardou, ruisseau du Vignau, ruisseau du Cousturé et ruisseau du Moulin de Lamothe). Ce réseau hydrographique est l'habitat d'espèces à fort enjeu écologique.

Toute cette zone est soumise au risque de feu de forêt et de nombreux équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sont présents : pistes, citernes, points d'eau...

L'habitat est très dense en zone littoral, avec un tissu urbain continu de Seignosse le Penon au sud de Capbreton. Quelques activités sont à noter, notamment en bordure dans la ZA de Pédebert et à hauteur de la sortie n°8 de l'A63.

### 2.7.2 Evolution en cas de réalisation du projet

Dans tout ce secteur, le tracé suit essentiellement des pistes Défense de la Forêt Contre l'Incendie. Une fois les travaux terminés, les pistes seront remises en état. Les seules évolutions induites par le projet sur l'environnement sont donc liées :

- À l'élargissement des pistes forestières trop étroites avec en conséquence des déboisements – notamment au niveau de l'emplacement réservé au PLUi pour le contournement sud de Capbreton – ; ces coupes n'amèneront pas d'évolution significative de l'environnement tant sur le plan du milieu naturel que du paysage d'autant que tout ce tronçon du projet traverse des pinèdes qui sont régulièrement exploitées et replantées, sur des surfaces d'une toute autre importance.
- À la stabilisation de tronçons de pistes aujourd'hui constituées par le sable et plus ou moins végétalisées.

Sur le plan écologique, les incidences restent faibles car de nombreuses mesures d'évitement vont être mises en œuvre. En effet, tous les cours d'eau et les zones humides sur le parcours du tracé seront franchis en sous-œuvre.

Le projet amène cependant à détruire 4 stations de l'espèce protégée Lotier hirsute (*Lotus hispidus*). Les mesures compensatoires prévues permettront de compenser cet impact, et même, d'obtenir à terme un gain écologique.

### 2.7.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence du projet, et en dehors de phénomènes non prévisibles comme un feu de forêt ou une tempête, les évolutions dans tout ce secteur seront principalement liées à l'exploitation forestière.

La consultation du document d'urbanisme communautaire permet de s'apercevoir que l'aire d'étude ne devrait pas être concernée par des évolutions majeures de l'occupation des sols : pas de grands projets linéaires ni de ZAC d'importance inscrits dans le PLUi\* de MACS\*.

Plus globalement, les évolutions dans ce secteur seront liées aux exploitations forestières. Au gré de ces coupes, souvent étendues, le paysage évoluera passant de zones boisées à des espaces ouverts aux vues dégagées. Ces coupes et plantations conditionnent aussi la répartition des habitats naturels et donc de la faune et de la flore.

Les coupes forestières permettent le développement de vastes étendues de prairies et de landes à molinie qui constituent l'habitat de différentes espèces, comme par exemple le fadet des laïches ou la fauvette pitchou. Le développement de la pinède après replantation conduit progressivement à la fermeture du milieu et à l'apparition d'habitats qui ne sont plus favorables à ces espèces. La répartition de ces dernières évolue donc au fil du temps en fonction des travaux forestiers.

## 2.8 LE DOMAINE MARITIME

### 2.8.1 Etat initial de l'environnement

En mer, l'aire d'étude correspond à tout l'espace côtier, entre Lacanau au nord et la frontière maritime franco-espagnole au sud. Elle s'étend à plus de 50 km vers le large et couvre environ 7 700 km<sup>2</sup>. Elle ne comporte aucun site protégé.

#### 2.8.1.1 Conditions physiques

A la côte, la morphologie des plages aquitaines est structurée par les barres sableuses dans la zone de balancement des marées (barres intertidales) et sur les petits-fonds (barres subtidales).

Le canyon de Capbreton entaille très profondément le plateau continental. Sa tête forme un amphithéâtre, large de 1 200 m au plus près de la côte (10 m CM). En dehors de cet accident morphologique, les fonds marins sont tapissés de sédiment meuble, des sables majoritairement moyens à grossiers, plus fins à la côte et au large du plateau basque.

Le marnage de marée atteint 4,3 m à l'embouchure de l'Adour, et 5,5 m dans l'embouchure de la Gironde.

Les courants de marée sont de l'ordre de 20 à 30 cm.s<sup>-1</sup> sur le plateau continental ; ils deviennent supérieurs à 80 cm.s<sup>-1</sup> vers les côtes pour atteindre 1,5 m.s<sup>-1</sup> aux abords des grands estuaires, dans les rivières ou les chenaux d'accès.

En hiver, les hauteurs de vagues sont majoritairement de 1,5 m à 3 m, en été la hauteur significative est de 0,5 à 1,5 m pour des périodes inférieures à 10 sec. Au niveau du canyon de Capbreton, la houle a tendance à être réfléchiée sur la partie nord du canyon.

Le plateau Sud Gascogne est soumis au risque tempête. Lors des tempêtes annuelles, les hauteurs significatives atteignent 9,7 m et les périodes peuvent dépasser 10 sec. A la côte, l'impact de tels événements peut être particulièrement important.

La montée du niveau marin est désormais admise. Le Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit une élévation de 26 à 82 cm d'ici à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, tous scénarios confondus.

La température moyenne de la mer est assez homogène dans l'espace : en surface elle varie de 15,8°C à 16,7°C ; en profondeur, elle est d'environ 14°C avec une variation de 0.5°C dans l'espace. Une halocline sous influence du panache de la Gironde et du bassin d'Arcachon pour les eaux de surface est surtout nette entre mars et juillet.

Les masses d'eau côtière FRFC05 de la côte girondine et FRFC08 de la côte landaise sont jugées en 2016 dans un bon état écologique ou global.

### 2.8.1.2 Environnement naturel

Aucun périmètre de ZNIEFF\* en mer n'est identifié au sein ou à proximité directe du tracé maritime du projet. Ce dernier n'intègre ni ne traverse aucun périmètre de ZPS\* ou ZSC\* du réseau Natura 2000\*, et il évite (à plus de 2 milles nautiques) les périmètres du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et de la réserve naturelle du Banc d'Arguin.

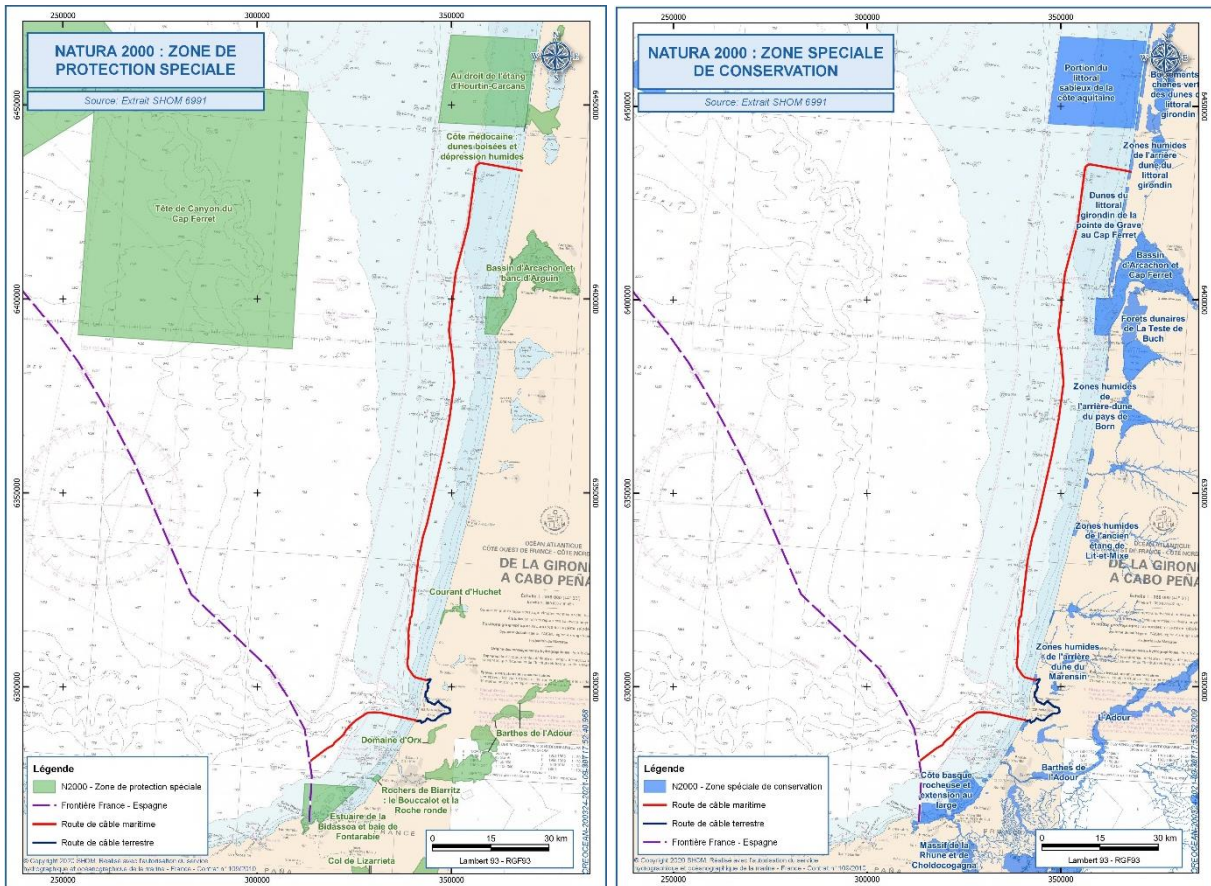


Figure 1 : Réseau Natura 2000\* : Périmètres des Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et des Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats)

Les sédiments meubles du plateau continental aquitain accueillent une faune abondante et résiliente d'amphipodes, de polychètes, d'échinodermes et de bivalves qui joue un rôle majeur pour le nourrissage d'un grand nombre d'espèces halieutiques démersales (soles, raies, baudroies, céteaux, flets...). Les substrats rocheux au large des côtes basques présentent une forte diversité algale.

Globalement, on retrouve :

- Des habitats infralittoraux caractérisés par des fonds sableux fins à moyens, dépourvus d'algues et caractérisés par des espèces résilientes (amphipodes, polychètes),
- Des habitats circalittoraux côtiers traduits par des sables propres moyens et grossiers présentant une variété d'échinodermes, de polychètes et de bivalves,

- Des habitats circalittoraux du large, caractérisés par des sables fins et des sables vaseux caractérisés par une grande diversité de polychètes, d'amphipodes, de bivalves et d'échinodermes.

Une étude biosédimentaire, préalable au projet, a été conduite en 2018 sur un total de 40 stations échantillonnées par benne Hamon. 374 espèces ont été identifiées, représentées par plus de 23 000 individus sur les 40 échantillons de 0,5 m<sup>2</sup>.

Pour les ressources d'intérêt halieutique, les petits fonds côtiers de moins de 20m, reconnus comme sujets à une importante dynamique sédimentaire, peuvent jouer un rôle écologique de nourricerie pour certaines espèces telles que la sole, l'ombrine bronze, le céteau ou le bar.

Au niveau du canyon de Capbreton, la variété des biotopes est propice à une forte diversité d'espèces planctoniques. Ce canyon constitue un site remarquable en termes d'habitats et d'espèces benthiques (scléactiniaires (coraux), agrégats d'éponges, champs denses de pennatules d'eau profonde...) mais reste à distance du projet en raison de son contournement.

Le long de la partie maritime de la zone de projet, les espèces à valeur patrimoniale sont toutes animales. Leur intérêt peut être reconnu soit par leur appartenance au cortège caractérisant les zones Natura 2000\* périphériques, soit leur inscription sur listes rouges de l'UICN<sup>1</sup>, soit leur protection par la réglementation nationale, soit enfin par leur prise en compte par les conventions internationales CITES<sup>2</sup> ou OSPAR<sup>3</sup>.

Au total, 51 espèces ont pu être ainsi identifiées, dont une majorité de mammifères marins (36 espèces), accompagnés de 9 espèces de poissons et 6 espèces de tortues marines.

On peut noter, parmi ces espèces :

- 4 espèces de mammifères marins, deux espèces de dauphin (Grand dauphin et Dauphin commun), le Globicéphale noir et le Marsouin commun, dont la population est en état de conservation vulnérable ;
- 9 espèces de poissons, dont 6 espèces migratrices amphihalines\* ; l'Esturgeon commun est mentionné mais aujourd'hui plutôt « rattaché » au système fluvio-maritime de la Gironde et, pour la partie marine de son cycle biologique plutôt au secteur nord Gascogne. Ce dernier et l'Anguille d'Europe ont des populations évaluées en danger critique par l'UICN ; de même que le saumon atlantique sur la liste rouge de France métropolitaine ;
- 1 espèce de tortue, la tortue Luth, dont la présence est somme toute épisodique.

Trois espèces sont indiquées en danger critique d'extinction sur les listes rouges nationales (Esturgeon européen, Anguille d'Europe et Saumon atlantique) et deux espèces de mammifères sont mentionnées comme disparues des eaux françaises métropolitaines (Phoque moine et Baleine franche boréale).

---

<sup>1</sup> UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature

<sup>2</sup> CITES = Convention sur le Commerce International des Espèces menacées d'extinction (Convention on International Trade of Endangered Species)

<sup>3</sup> OSPAR = convention Oslo-Paris = convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (1992)

Le Centre de la Mer de Biarritz et l'AZTI<sup>4</sup> ont réalisé une étude visant à caractériser la fréquentation de l'aire d'étude par la mégafaune marine, et notamment les mammifères marins :

- 30 espèces de cétacés identifiées sur le secteur sud-Gascogne mais 9 espèces le fréquentant régulièrement ;
- 5 espèces de phoques.

Treize espèces d'oiseaux marins nichent régulièrement dans le golfe de Gascogne, montrant des effectifs et des tendances contrastés : neuf espèces font l'objet de préoccupations mineures, quatre sont considérées comme en danger, vulnérables ou quasi-menacées. Dans le secteur Sud Gascogne, à l'exception notable de la colonie de Sterne caugek du bassin d'Arcachon, les colonies sont de petite taille.

Trois des quatre espèces au statut de conservation vulnérable ou quasi-menacé, le Puffin des Anglais, l'Océanite tempête et la Mouette tridactyle montrent de très faibles niveaux d'effectifs et pourraient disparaître de la sous-région en tant que reproductrices (risque imminent pour la Mouette tridactyle). La quatrième espèce, la Sterne caugek, trouve au banc d'Arguin l'un de ses principaux sites de reproduction en France.

### 2.8.1.3 Milieu humain

Le trafic maritime est principalement représenté par les navires de pêche, ainsi que par le transport de passagers, les cargos, les tankers à destination ou en provenance des installations portuaires de Bayonne.

Le trafic commercial est concentré aux abords du port de Bayonne dont le chenal d'accès d'approche s'étend sur quasiment tout le plateau basque.

Une étude menée par le CRPMEM Aquitaine en 2017 a permis de qualifier la pratique de la pêche professionnelle sur l'année 2015 sur la zone d'étude.

La quasi-totalité des eaux territoriales (= bande côtière des 12 milles nautiques) est fréquentée, seule la frange côtière très proche des plages, large de 0,3 mille nautique, étant relativement moins fréquentée. La fréquentation de l'aire d'étude varie également en fonction de la saison et de la ressource ciblée. Par exemple le chalutage de fond présente une activité intense au cours des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2015, une activité plus largement distribuée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, et une activité plus resserrée, plus proche de la côte, au 3<sup>ème</sup> trimestre.

La bande côtière (jusqu'à 6 milles nautiques) au droit du bassin d'Arcachon peut être perçue comme le territoire de pêche le plus régulièrement et le plus fortement fréquenté.

Hors navires aquitains, les eaux territoriales sont fréquentées par des navires d'autres régions et des navires espagnols (une centaine de navires espagnols interviendraient dans les 12 milles nautiques aquitains pour cibler la sardine et l'anchois, potentiellement toute l'année).

---

<sup>4</sup> AZTI-Tecnalia = Centro tecnológico experto en innovación marina y alimentaria.

Au-delà des 12 milles nautiques des flottilles de navires étrangers (pavillons belge, espagnol, anglais et/ou irlandais) travaillent régulièrement.

Une vaste zone d'exercice militaire couvre la quasi-intégralité du plateau aquitain au sein de l'aire d'étude. Elle débute à 3 milles de la côte (à l'exception de 2 raccordements à la terre) et s'étend jusqu'au talus du plateau continental.

D'après les instructions nautiques, des tirs ont lieu toute l'année. Le secteur le plus utilisé est le secteur 31A, situé au droit de Biscarrosse, où la navigation de tous les navires est interdite autour du coffre de tir du CELM.

Des zones de dépose d'explosifs ou de munition sont situées en mer, 2 près de Biarritz et 1 à l'ouvert du bassin d'Arcachon. Trois zones de risque de présence sont localisées face au centre d'essai de tir des Landes.

D'autres servitudes sont recensées :

- Des servitudes maritimes liées à l'exercice des ports sur le secteur Bayonne et Capbreton (chenal d'accès, zones de mouillage règlementés ou interdits),
- Deux sites d'immersion (dépôt de déblais) des matériaux de dragage d'entretien du port de Bayonne

Plusieurs concessions de récifs artificiels sont connues ou en projet :

- Récifs artificiels de l'Association pour la Défense, la Recherche et les Etudes Marines de la Côte d'Aquitaine : concession de 2 hectares au large de Mimizan ; récif dit du Porto est installé par 25m de fond ;
- Récifs d'Aquitaine Landes Récifs (ALR) : trois concessions sur environ 16 ha à 1,5 mille de la côte par des fonds proches de 20 m CM dont un à proximité du tracé au niveau du contournement du Gouf ;
- Projet de récifs artificiels du CRPMEM Aquitaine, sur deux sites de l'ouvert marin du bassin d'Arcachon par des fonds d'environ 20 m.

La base fédérale de la FFESSM<sup>5</sup> est située à Hendaye et, au sein de l'aire d'étude, les principaux sites de plongée sont localisés :

- Quelques épaves au droit du bassin d'Arcachon (Le Chariot, La Croche au Tacot...),
- Aux abords du canyon de Capbreton,
- Sur les récifs artificiels landais,
- Sur les fonds rocheux de la côte basque.

La filière surf représente 1,5% de la dépense touristique annuelle et génère près de 3 500 emplois en région Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie du surf pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros. Les nombreux événements qui ponctuent chaque année la saison de surf contribuent pleinement à l'image et aux retombées économiques de la filière Glisse.

---

<sup>5</sup> FFESSM = Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins



Au sein ou à proximité de l'aire d'étude, on recense principalement le port d'Arcachon (2700 anneaux et 750 places au mouillage), deuxième pôle de plaisance en Nouvelle-Aquitaine, et les ports de plus de 500 places de la façade : Capbreton et Hendaye.

### 2.8.2 Evolution en cas de réalisation du projet

Si un ouvrage agit toujours plus ou moins sensiblement sur son environnement, il y a une réciprocité d'actions des agents physiques sur l'ouvrage : action de la dynamique des eaux sur la stabilité ou l'intégrité de l'ouvrage, action corrosive de l'eau de mer sur les constituants métalliques, action de la dynamique sédimentaire sur le niveau initial de l'ouvrage par rapport au sol sous-marin.

Cette question de niveau altimétrique par rapport au sol sous-marin est une préoccupation constante pour tout câble sous-marin posé sur des fonds sédimentaires.

Le projet a été défini, dimensionné pour garantir une absence de risque de déstabilisation physique, de mise à l'affleurement sous l'action de l'agitation.

Une fois le projet réalisé, l'ouvrage sous-marin ne devrait donc pas avoir d'impact significatif sur la nature, la consistance et la morphologie des fonds marins.

Au niveau des atterrages littoraux, l'ouvrage mis en place en sous-œuvre\* devrait se maintenir hors de portée des agents hydrodynamiques et en dehors de la zone où la dynamique sédimentaire est particulièrement active en bordure de côte.

L'ensouillage du câble sur la totalité du linéaire (hors atterrage) devrait prémunir l'ouvrage de toute remontée au niveau du sol marin, sous le jeu des agents hydrodynamiques ou du fait d'accident humain (par croche d'une ancre ou d'un engin de pêche par exemple).

Pendant la phase d'exploitation, un champ magnétique artificiel sera généré au droit de chaque câble. Les niveaux reviennent à des valeurs proches du champ magnétique terrestre dans un rayon de 5 m depuis la surface des fonds marins.

L'échauffement des sédiments par les câbles en opération peut avoir un impact sur la composition de certaines communautés. Les impacts devraient rester faibles au regard des emprises concernées.

En conséquence de quoi, on peut estimer que l'évolution du milieu ne sera pas affectée ou modifiée significativement par l'ouvrage en place.

### 2.8.3 Evolution en l'absence de réalisation du projet

En l'absence de réalisation du projet, l'évolution du milieu devrait se poursuivre dans la continuité des tendances actuelles ou prévisionnelles, à savoir principalement :

- En zone littorale, évolution dynamique du trait de côte se traduisant par des manifestations érosives localement fortes à très fortes (la zone d'atterrage de la Cantine étant a priori moins exposée que d'autres, ce qui n'est pas le cas de la zone d'atterrage du Domaine de Fierbois) contre lesquelles des actions de protection

continueront à être nécessaires et à propos desquelles la politique de planification d'occupation du territoire devra possiblement évoluer (stratégie d'abandon ou de recul plus fréquente qu'aujourd'hui ?).

- En mer, il n'y a pas d'évolution particulière des fonds marins à prévoir. Les incidences dues au passage d'engins trainants de pêches perdureront. Sauf évolution forte des outils techniques d'exploitation, les sédiments marins de la zone d'étude resteront très difficiles à exploiter, à supposer que de nouvelles études identifient des gisements intéressants. Le cas du Permis Exclusif de Recherche actuel, au Nord-Ouest de la zone d'étude, marque probablement pour un certain temps la limite sud d'intérêt pour les exploitants de granulats dans le Golfe de Gascogne. En revanche, les déblais sableux rejetés en mer au droit de l'Adour pourraient devenir exploitables à court ou moyen terme.
- Les communautés benthiques ne devraient pas souffrir d'impact nouveau d'ordre physique, mais elles resteront assujetties aux effets de facteurs existants aujourd'hui : dynamique naturelle des petits fonds côtiers, pression de pêche, dégradation de milieu au droit des embouchures fluviales ou du bassin d'Arcachon, et au débouché des émissaires de rejet, ouvrages côtiers (aménagement et accès portuaires, récifs artificiels, émissaires de rejet, déblais de dragage). Ces facteurs de stress évolueront très certainement, mais il est plus que difficile de prévoir comment (dans quel « sens ») et à quel rythme.
- Les communautés pélagiques seront elles-aussi soumises aux mêmes leviers d'action (naturels ou anthropiques) qu'aujourd'hui, avec une évolution probable mais trop difficile à estimer réellement (en vitesse et en ampleur).